



Photo

**DOSSIER DE CANDIDATURE 2021  
« Aide aux Départs Autonomes »** 

Ce dossier doit être retourné complet au PIJ 3 semaines avant la commission d’attribution.

Cadre réservé à l’administration

Date de retrait :  
Date de dépôt :  
Avis de la commission d’attribution :  Favorable  Non favorable

**BÉNÉFICIAIRE**

Nom : .....  
Prénom : .....  
Date de naissance :...../...../.....  
Adresse : .....  
N° tel fixe : .....  
N° tel portable : .....  
Mail .....

**SITUATION DU BÉNÉFICIAIRE :**

- Lycéen
- Étudiant
- Salarié
- En formation professionnelle
- À la recherche d’un emploi
- Autres : .....

✓ Avez-vous sollicité une autre structure pour vous aider dans la mise en place de votre projet ?

Si oui laquelle et pour quelle aide ?.....

✓ Avez-vous déjà bénéficié d’une aide aux départs autonomes de la Ville de La Madeleine ?

- Oui  Non

Si oui en quelle année : .....

## VOTRE PROJET

### Type de projet :

- Vacances                       Séjour culturel                       Séjour humanitaire
- Chantier                       Séjour sportif                       Séjour culturel
- Autres :

Le projet est :                       Individuel                       Collectif

### Description de votre projet :

Date de départ : .....

Date de retour : .....

Destination - précisez l'adresse : .....

Type d'hébergement : .....

Type de transport : .....

Déroulement : .....

.....

.....

.....

.....

✓ Montant total du budget : .....

✓ Montant de l'aide demandée : .....

### BUDGET PRÉVISIONNEL

Dépenses		Recettes		
Transport	€	Autofinancement	€	%
Hébergement	€	Aide au départ Ville de La Madeleine	€	%
Équipement	€	Autres précisez	€	%
Repas	€			%
Activités	€			%
Assurance	€			%
Autres précisez	€			%
<b>Total</b>	<b>€</b>	<b>Total</b>	<b>€</b>	

- 1) Le budget doit être équilibré (total dépenses = total recettes)
- 2) L'aide au départ est d'un montant maximum de 200€. La commission se réserve le droit d'accorder une aide d'un montant inférieur.
- 3) Ne pourront être payés par l'aide que les frais de transports, d'hébergement et d'activité partiellement ou en totalité.

**Assurez-vous que les prestataires soient bien affiliés  
aux chèques vacances (ANCV).**

- 4) L'autofinancement (argent de poche, petits boulots, parents...) doit obligatoirement représenter 30% au moins du total des recettes.
- 5) Mode de calcul pour les prestations :

**Les coûts liés au transport, l'hébergement et activités devront être justifiés par des devis.**

#### **Transport :**

- En voiture : se référer au site mappy.com ou viamichelin.com pour le coût des trajets (carburant, péages),
- Pour une location de véhicule : faire établir un devis,
- Attention : ne pas oublier d'ajouter les frais de transports sur place (navettes),
- En train/avion : se référer à un devis SNCF.

#### **Hébergement :**

- Reporter le tarif du lieu d'hébergement (camping, hôtel, gîte...).

#### **Équipement :**

- Reporter le tarif d'un devis si nécessité d'acheter du matériel (un duvet, une tente).

#### **Les repas :**

- Moyenne de 10 à 15€/jour/personne.

#### **Les activités :**

- Moyenne de 8 à 10€/jour/personne - reporter les tarifs selon les devis.

### **CONTREPARTIE**

---

- ✗ Pour pouvoir bénéficier de cette aide au départ, vous devrez accepter de donner un peu de votre temps pour aider lors d'une manifestation municipale ou associative.
- ✗ Vous devrez fournir au moment du dépôt du dossier une attestation d'une association précisant les modalités de mise en œuvre de cette participation citoyenne d'une durée de 15 heures à réaliser avant le 31 décembre 2021 (dates de réalisation, mission, référent...).

### À votre retour...

- ✕ A l'issue de leur séjour, vous devrez fournir au service jeunesse un bilan écrit ainsi que des photos.

### Autorisation droit à l'image, diffusion, obligations, non réalisation

En participant au dispositif d'aide aux départs autonomes, j'accepte la diffusion par la ville de La Madeleine des photos et textes que je remettrai à mon retour.

Fait à La Madeleine, le  
Signature précédée de la mention « lu et approuvé »

-----  
Le demandeur de l'aide atteste avoir pris connaissance du présent dossier, des autorisations et documents à fournir et des obligations liées au dispositif (dossier complet, présentation devant la commission, 15 heures d'action citoyenne, restitution du séjour sous forme d'expo photos)

Fait à La Madeleine, le  
Signature précédée de la mention « lu et approuvé »

-----  
Le demandeur s'engage à restituer l'intégralité des chèques vacances s'il ne se réalise pas son projet de départ.

Fait à La Madeleine, le  
Signature précédée de la mention « lu et approuvé »

### Documents à fournir :

- 
- Le présent dossier complet,
  - Attestation ci-jointe (participation citoyenne),
  - Justificatif de domicile ou attestation parentale d'hébergement
  - Justificatifs de ressources ou attestation CAF,
  - Documentation complète de votre séjour,
  - Photocopie de la carte nationale d'identité,
  - 1 photo récente.
  - Pour les mineurs : Autorisation parentale